

	<b>CR de réunion</b>	<b>Commission extra-municipale</b>
--	----------------------	------------------------------------

## COMPTE RENDU DE REUNION

# Commission extra-municipale n°10

<b>Auteur</b>	JM Joel Marseille
<b>Titre et version</b>	Commission extra-municipale : CR10-CEM-28-03-22
<b>Date</b>	28-03-22 de 20h à 22h30
<b>Lieu de la réunion</b>	Mairie de Tencin

Destinataires : [CEM@tencin.fr](mailto:CEM@tencin.fr)

### Présents

**Citoyen.ne.s** : V. Chapuis ; Ch. Danet ; J. Eymin-Petot ; L. Félix ; V. Gauthier-Sestier ; A.F. Jannot ; F. Kaddachi ; M. Mazza ; S. Merendet .

**Élu.e.s** : Y. Corbalan ; J. Marseille ; A.M. Renaud.

**Excusé.e.s** : S. Benevelli ; Ch. Decaix-Combes ; M. Estela ; F. Fister ; R. Goudissard ; M. Guillen ; C. Lescure ; V. Paillas ; F. Stefani ; L. Vieira.



## HISTORIQUE ET CONTEXTE

Un engagement de campagne pour impliquer citoyenneté et démocratie

- Engagement du programme électoral Tencin 2020



- Mesure 29 du pacte pour la transition



« Créer une commission **extra-municipale du temps long** pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme »

	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

## **1 OBJECTIF DE LA REUNION**

- Approbation du compte-rendu de la CEM-TL du 10-02-22
- Incivilités : quelles pistes d'action ?
- Point sur le dossier de modification simplifiée du PLU (ICPE)
- Organisation de la réunion sur la méthanisation.

## **2 RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL**

- Approbation compte-rendu CR9 du 10-02-22
- Proposition de réglementation des ICPE en Zone A à l'est de la voie ferrée
- Incivilités : quelles pistes d'action ?
- Réunion-information sur la méthanisation : quelle organisation ?
- Divers

## **3 Sujets abordés réellement en réunion**

### **3.1 *Approbation compte-rendu CR9 du 10-02-22***

Les propositions de modification portant sur les § 3.2 et 3.3 b) c) sont approuvées, ainsi que l'ensemble du CR9 du 10/2/22.

### **3.2 *Proposition de réglementation des ICPE en Zone A à l'est de la voie ferrée*** ***Incivilités***

La dernière version du document de modification simplifiée n°1, concernant la régulation des ICPE et proposée par le cabinet d'urbanisme, est portée à la connaissance de la CEM.

	<b>CR de réunion</b>	<b>Commission extra-municipale</b>
--	----------------------	------------------------------------

En l'état, elle correspond tout à fait aux demandes d'ajustement qui avait été transmises en pièce-jointe de la convocation de la réunion de ce 28 mars. Notamment celles de la proposition n°2.

### **3.3 Incivilités : quelles pistes d'action ?**

Un rappel des mesures en cours suite aux contacts avec la gendarmerie et de ses recommandations est effectué :

- Contact de la gendarmerie par les administrés devant les situations d'incivilités
- Echange d'information entre la gendarmerie et les élu.e.s afin de mettre en place un accompagnement des familles de mineurs impliqués dans des situations d'incivilités.
- Exploitation de la vidéoprotection installée aux abords des bâtiments communaux (écoles, MDA, Mairie,..)
- Demande de contrôle renforcé de la vitesse des véhicules sur les axes traversants de la commune.

### **3.4 Réunion-information sur la méthanisation : quelle organisation ?**

- La mairie informe les membres de la CEM d'une invitation à l'initiative de GRDF autour du thème « Le gaz vert et vous ». Il s'agit d'une journée d'échange prévue le 5 avril 2022 au Clévos, Etoile-sur-Rhône (26) à partir de 8h 30.
- La CEM rappelle qu'une réunion d'information sur la méthanisation, à destination du conseil municipal et de la commission extra-municipale, a été retenue. Il convient de trouver les différents intervenants afin d'organiser un débat équilibré sur ce sujet et de réunir les informations nécessaires.

Des contacts sont en cours avec des membres du CSNM (Comité Scientifique National Méthanisation Raisonnée)

Une réunion en groupe de travail est prévue le 27 avril en visio afin de caler le format de l'intervention. J. Eymin-Petot, A.M. Renaud et J. Marseille seront présents.

Par ailleurs des contacts ont été pris avec GRDF afin d'assurer une présentation équilibrée. A cet effet, GRDF sollicitera soit l'ADEME, soit la Chambre d'agriculture de l'Isère.

	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

### 3.5 Divers

#### a) Règlements du PAPI (Projet d'aménagement Isère Amont) et PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation)

- Les services de l'Etat ont entrepris un travail de mise à jour de la réglementation des zones rouges et violettes des PPRI.  
La commune de Tencin a participé à une réunion bilan à l'automne 2021 qui doit être suivie par la mise en place de 3 groupes de travail appelés à se réunir courant avril 2022.
- A.M. Renaud et J. Marseille participeront à ces réunions.
- Rappel du calendrier :
  - Mars-avril 2022 : ateliers thématiques avec les collectivités.
  - Eté 2022 réunion du COPIL.
  - Automne 2022 consultation des personnes et organismes associés
  - 1er semestre 2023 approbation

#### b) Dysfonctionnement de l'application POLITEIA

- De nombreuses remarques font le constat d'une absence de transparence du dispositif POLITEIA.  
En effet, plusieurs messages envoyés par les administré.e.s, et ce depuis plus d'un mois, n'apparaissent pas sur l'interface visible par la public. Cette situation suscite des interrogations quant à l'utilité de cette application et peut induire des soupçons de rétention d'information.
- Les élu.e.s présent.e.s expliquent que ces dysfonctionnement sont dus à une période de « rodage » et à la répartition encore flottante des rôles de chacun.
- Il sera proposé que les messages soient systématiquement rendus visibles sur l'interface (sauf bien évidemment ceux comportant des propos injurieux ou diffamatoires) et qu'une réponse soit faite dans les meilleurs délais.

#### c) Nuisances olfactives suite à épandage

- Plusieurs membres de la CEM ont été interpellés, ou ont été sujets eux-mêmes à des nuisances olfactives, pouvant aller jusqu'à des irritations et à l'obligation de se calfeutrer à l'intérieur des habitations.  
Ces émanations seraient provoquées, en partie, par l'épandage de fientes de poules sous les parcelles de noyers et parfois à proximité des maisons. Epandage effectué dès le 16/3 et non enfoui à ce jour, soit le 28/3. Ces éléments sont à vérifier et à compléter.  
Ces odeurs ont été particulièrement marquées dans le quart nord-ouest du villat (Taillat ; Noyers verts, Cascade, Clos sous la Tour,...)
- Une lettre au maire avec signature des plaignants est en cours pour lui faire connaître la situation.

- Un échange s'engage sur la réglementation, assez complexe en la matière, en fonction de la nature des amendements, des périodes, des distances aux habitations et des obligations revenant aux exploitants.
- La mairie fera une information à ce sujet, notamment en vérifiant les préconisations de la réglementation et les dossiers des ICPE qui seraient concernées. Voir les liens ci-après concernant les préconisations de la chambre d'agriculture de l'Isère :
- [https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/National/FAL\\_commun/publications/Auvergne-Rhone-Alpes/guide\\_effluents\\_fevrier\\_2017.pdf](https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Auvergne-Rhone-Alpes/guide_effluents_fevrier_2017.pdf)
- [https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/119\\_Extra-Isere\\_img/Divers\\_CDA38/poster\\_agro\\_epandage.pdf](https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/119_Extra-Isere_img/Divers_CDA38/poster_agro_epandage.pdf)
- Enfin, la question de savoir si la CEM doit se saisir de ce sujet est tranchée par la négative. Les dysfonctionnements doivent être signalés directement par les riverains aux autorités sanitaires.

#### **d) Hôtel des ventes de Grenoble**

- Un membre de la CEM signale à la mairie l'existence d'une prochaine vente au cours de laquelle seront mis aux enchères un recueil de lettres et un album de photos ayant appartenu à l'Abbé Calès.